

INSTALLATION INTERIEUR D'ELECTRICITE

Depuis le 01 Janvier 2009 le diagnostic électrique est obligatoire en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation, l'état de l'installation intérieure d'électricité dès lors que cette installation a été réalisée il y a plus de 15 ans.

Durée de validité : 3 ANS